06R7679

POWEO
SA au capital de 4.441.612 euros
Immeuble Artois, 44 rue Washington, 75008 Paris
RCS Paris 442 395 448

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 AVRIL 2006 A 12 HEURES

L'an deux mille six, le 27 avril, à 12 heures,

Les membres du conseil d'administration de la société POWEO, société anonyme au capital de 4 441 612 €, divisé en 4 441 612 actions d'une valeur nominale de 1 € chacune, dont le siège social est situé Immeuble Artois, 44 rue Washington, 75008 Paris, se sont réunis en conseil d'administration au siège social de la société, sur la convocation du Président, effectuée conformément aux statuts, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la démission de Monsieur Yves Barbieux et Monsieur Pierre-Antoine Grislain de leur fonction de membres du conseil d'administration
- Pouvoirs

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
28 FEV. 2007
10508
N° de dépôt

<u>Sont présents</u> :

<u>Membres du Conseil d'administration</u> : Monsieur Charles Beigbeder, président du Conseil d'administration, Madame Carine Beigbeder, Monsieur Frédéric Granotier, Monsieur Grégoire Chertok

<u>Censeurs</u> : Monsieur Claude Chambard, Joan Beck, Emmanuel Hau, Monsieur Yves Barbieux, société Externalis

<u>Membre du comité d'entreprise</u> : Mr Gonzague de Demandolx

Le Président constate que plus de la majorité des membres du Conseil sont présents ou représentés et, qu'en conséquence, le conseil peut valablement délibérer.

<u>5) Constatation de la démission de Monsieur Yves Barbieux et Monsieur Pierre-Antoine Grislain de leur fonction de membres du conseil d'administration</u>

Le conseil constate la démission de Monsieur Yves Barbieux et Monsieur Pierre-Antoine Grislain de leurs fonctions de membres du conseil d'administration en date du 18 avril 2006.

Le Président et l'ensemble des administrateurs remercient vivement Mr Yves Barbieux, Mr Pierre-Antoine Grislain pour l'ensemble des conseils apportés au cours de leur mandat.

<u>6) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités</u>

Le conseil d'administration donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

<u>7) Prochain Conseil</u>

Les membres du Conseil d'administration proposent de convenir de la date du 17 mai 2006 pour la tenue du prochain Conseil. Les réunions se tiendront au siège social, à 11 heures.

CB FG

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du Conseil d'administration pour servir ce que de droit.

Charles Beigbeder

Carine Beigbeder

Frédéric Granotier

Grégoire Chertok